



Commission Départementale des Activités Sportives Section SENIORS

Procès-Verbal n° 17

Réunion du :	Jeudi 13 Janvier 2022
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Secrétaire :	M. Emile TASSITRO
Présents :	MM. Bernard BIAVA - Pierre COLLETTI - Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO - Yves MOLINES

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match

INFORMATION IMPORTANTE

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons pour le bon déroulement des divers championnats, la commission des activités sportives demande qu'un effort soit fait pour jouer les matchs en retard. S'il s'avérait que pour des raisons diverses les clubs ne pourraient pas s'entendre, la commission prendra, en plein accord avec le Comité Directeur, la décision impérative pour la bonne continuité des championnats.



MODIFICATION D'HORAIRE

SC BARJOLS : demande l'inversion du match de D4 poule B contre LORGUES SC 2 du 30/01/2022. En attente de l'accord du club adverse.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 16 JANVIER 2022

D2 poule A

CA ROQUEBRUNOIS / LA VALETTE UA 2 du 5/12/2021 (50138.1)

PAYS DE FAYENCE FC / US ST TROPEZ 2 du 5/12/2021 (50139.1)

D2 poule B

LES ARCS / ROCBARON du 09.01.2022 (50219.1)

CUERS PIERREFEU / LA CADIERE du 09/01/2022 (50220.1)

D3 poule B

LA LONDE / VAL BESSILLON du 09/01/2022 (50353.1)

A jouer le 23 JANVIER 2022

D2 poule A

RAMATUELLE 2 / TOULON TREMLIN du 09/01/2022 (50154.1)

STE MAXIME / OLLIOULES du 09/01/2022 (50155.1)

D2 poule B

PUGET s/ARGENS / MAR-VIVO du 09/01/2022 (50222.1)

D3 poule B

RIANS US 1 / BRIGNOLES AS 1 du 12/12/2021 (50341.1)

VAL D'ISSOLE / ROCBARON du 09/01/2022 (50351.1)

D3 poule C

GRIMAUD / DRAGUIGNAN du 09/01/2022 (50416.1)

A jouer le 06 FEVRIER 2022

D1

ESTEREL / ST MAXIMIN du 31/10/2021 (50030.1)

US CARQUEIRANNE LA CRAU / US ST MANDRIER du 14/11/2021 (50041.1)

SIX FOURS LE BRUSC / LE PRADET du 09/01/2022 (50076.1)

FREJUS ST RAPHAEL / SC DRAGUIGNAN du 09/01/2022 (50076.1)

A jouer le 27 FEVRIER 2022

D1

ASPTT TOULON / AS ESTEREL du 09/01/2022 (50072.1)

D4 poule A

ST ZACHARIE / LA CADIERE du 31.10.2021 (51045.1)

FC SEYNOIS / RIANNS du 31.10.2021 (51049.1)

SC ROUGIERS 2 / TOULON FC du 28.11.2021 (51051.1)



D4 poule B

TARADEAU / CUERS PIERREFEU du 03.10.2021 (51146.1)

ESTEREL 2/ GONFARON du 07.11.2021 (51173.1)

SC ROUGIERS 1 / STE MAXIME 3 du 28.11.2021 (51167.1)

A jouer le 27 MARS 2022

D4 poule A

SC ROUGIERS 2 / RIANUS US du 05.12.2021 (51083.1)

D4 poule B

SC ROUGIERS 1 / BRIGNOLES AS 2 du 05.12.2021 (51194.1)

GONFARON / PAYS DE FAYENCE du 31.10.2021 (51170.1)

A jouer le 17 AVRIL 2022

D4 poule A

SIGNES / TOULON FC du 21.11.2021 (51069.1)

ST CYR 2 / FC SEYNOIS 2 du 21.11.2021 (51071.1)

RIANS 2 / NANS 2 du 19.12.2021 (51098.1)

D4 poule B

FC GONFARON / CA ROQUEBRUNE du 14.11.2021 (51050.1)

ROUGIERS 1 / DRAGUIGNAN du 09.01.2022 (51224.1)

*Prochaine réunion
Jeudi 20 janvier 2022*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO